

La Gazette de Saint-Martin

Numéro 7 - juin 2011



L'horloge de la mairie

Le mercredi 26 janvier 2011 à 12 heures 20 minutes précisément, le balancier de l'horloge de la mairie battait de nouveau la seconde, après des décennies de silence.

A l'issue de nombreuses heures de travail minutieux, les membres du Club d'Horlogerie de Gonnevillle sur Honfleur ont redonné vie à l'horloge n°458 fabriquée par les Etablissements HENRY-LEPAUTE en 1875. Nous leur en sommes reconnaissants et les en remercions vivement.

A Saint-Martin aux Chartrains, l'heure s'affiche désormais à la mairie mais sonne à l'église !!

"LE MOT DU MAIRE"

Vous étiez nombreux à participer au Repas des Anciens offert par le Centre Communal d'Action Sociale le 14 mai, au Concert organisé par l'ASPSMaC le 28 mai et à la Fête des Voisins qui s'est tenue le 7 juin dernier. Cela nous encourage à poursuivre nos actions en faveur de l'animation de notre commune.

Nous avons tous besoin parfois d'oublier un instant nos soucis et ces moments de convivialité peuvent y contribuer.

Alors, s'il reste une petite place dans votre emploi du temps, venez nous rejoindre afin d'aider à l'organisation de manifestations pour lesquelles nous attendons vos suggestions.

Dans l'attente de vous retrouver débordant d'idées et de courage,

les associations locales et la municipalité comptent sur vous et vous en remercient.

Françoise DELASALLE

"LA VIE DES ASSOCIATIONS"

CentreCommunal d'Action Sociale - CCAS

• Repas des Anciens :

Le traditionnel repas des anciens offert par le CCAS s'est déroulé le samedi 14 mai midi au restaurant Le Carrousel. Autour des élus et des membres du CCAS, cinquante convives dont trente-huit aînés de 65 ans et plus sur les 91 que compte la commune y ont pris part.

Ce moment de partage nous a permis de saluer les doyens : Jeanne Lemée et René Blin et d'avoir une pensée pour Marthe Alleaume, habitante de Saint-Martin aux Chartrains, actuellement en maison de retraite, entrée dans sa 100^{ème} année. (Photo Ouest France)



Comité des Fêtes

- **Arbre de Noël du 12 décembre 2010:**

Les enfants, anciens et parents ont assisté au spectacle "Bête de Scène". Des instruments de musique ont été confiés par les artistes à toute l'assemblée pour qu'elle participe à la constitution d'un orchestre improvisé ! Le père Noël a distribué des friandises aux enfants de moins de 12 ans et un goûter leur a été offert. Les anciens présents ont reçu un panier garni et un apéritif a été offert pour clôturer cette journée. (Photo Ouest France)



- **Fête des voisins du 7 juin 2011 :**



Avec un léger décalage par rapport à la date nationale, le comité des fêtes et la municipalité ont tenu à maintenir la Fête des voisins, mise en place dans la commune pour la cinquième année consécutive, réunissant ainsi une centaine de convives le 7 juin dernier. Après un apéritif offert par le Comité des Fêtes, les participants ont partagé dans une ambiance chaleureuse les paniers pique-nique que chacun avait apportés.

Association pour la Sauvegarde du Patrimoine de Saint-Martin aux Chartrains

L'Assemblée Générale Ordinaire de l'Association pour la Sauvegarde du Patrimoine de Saint-Martin aux Chartrains - ASPSMaC s'est tenue le 21 juin 2011 en présence de Gérard Allenbach délégué pour le Pays d'Auge de la [Fondation du Patrimoine](#). A cette occasion, le maire Françoise DELASALLE a annoncé qu'une première tranche de travaux était à l'étude, au vu de la somme inscrite au Budget 2011.

En prévision du financement des travaux qui seront coûteux, longs et minutieux, une première manifestation, un concert offert par la Schola de la chorale de la basilique de Lisieux, a eu lieu à l'église le 28 mai 2011. L'église était pleine. Un grand merci aux artistes et au public nombreux et généreux. (Photo Ouest France)



Le président, François de Laurens de Saint Martin

Calendrier des prochaines manifestations :

- Comité des fêtes : **13 décembre 2011 : Arbre de Noël**
- ASPSMaC : **1^{er} octobre 2011 : Soirée avec animations.**
9 décembre 2011 : Récital Jean-Jacques Bresson.
- Comité local de la FNACA : **5 novembre 2011 : Soirée dansante.**

"EN BREF ..."

Les « balades du jeudi » ont fait leur deuxième étape à Saint-Martin :

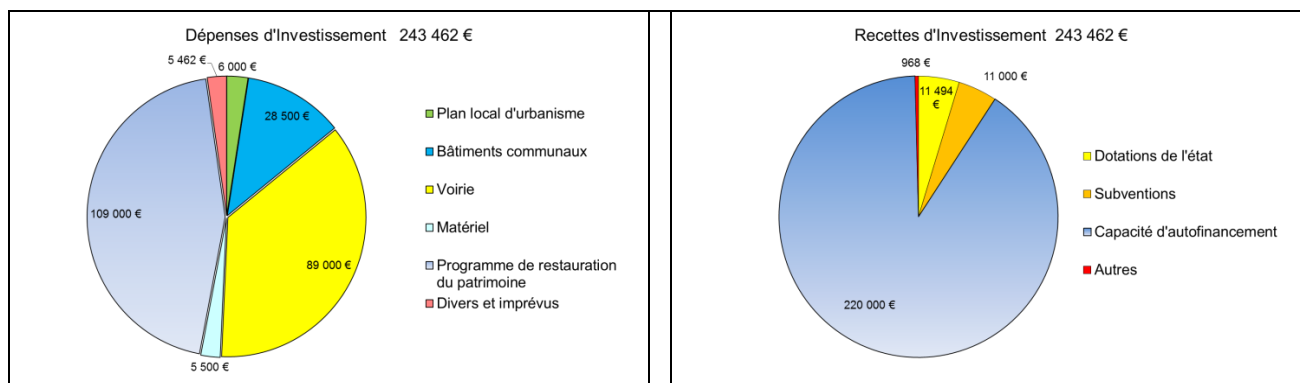


Les balades du jeudi, organisées par l'office de tourisme Blangy-Pont-l'Evêque, ont fait étape dans la commune le 19 mai 2011. Une soixantaine de fidèles marcheurs ont été accueillis par la municipalité, sur le parking de la mairie, point de départ du périple d'environ 10 km proposé par les bénévoles : Sylviane, Michel et Patrick. À leur retour, les randonneurs sont allés visiter l'église, puis se sont retrouvés à l'Auberge du Douet de la Taille, tout juste rouverte pour l'occasion, pour le goûter offert par la municipalité représentée par Thierry De Koninck, conseiller municipal. (Photo Ouest France)

Les deux restaurants de Saint-Martin aux Chartrains rouvrent leurs portes :

Chacun avec changement de propriétaires. C'est déjà fait pour l'Auberge du Douet de la Taille, ce le sera très prochainement pour l'Auberge de La Truite.

Budget communal d'Investissement 2011



Au cours de sa séance du 19/04/2011, le Conseil Municipal a voté la non augmentation des taux d'imposition communaux (Taxe Foncière et Taxe d'habitation) pour la dixième année consécutive tout en poursuivant un important programme d'investissements pour les infrastructures de la commune (voies et bâtiments communaux, éclairage public, restauration du patrimoine communal ...). Cette décision a été prise dans la volonté de préserver et d'améliorer le cadre de vie des résidents sans grever leur budget. *Il est rappelé à ce titre que cette décision ne concerne que la part communale des taxes mentionnées plus haut, les autres organismes, l'Intercommunalité, le Département et la Région fixant eux-mêmes leurs taux respectifs. L'assiette à laquelle s'appliquent ces taux est par ailleurs fixée par l'administration fiscale.*

Dossiers en cours

Plan Local d'Urbanisme (PLU) – Assainissement :

Comme nous vous l'avions annoncé lors des vœux 2011, nous avons repris nos travaux pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme. La commission s'est réunie plusieurs fois depuis le début de l'année et nous poursuivons nos réflexions sur le mode d'assainissement le plus approprié à notre commune. En effet le choix d'assainissement et les possibilités d'aménagement et de développement à prévoir au P.L.U sont liés.

Quel que soit le mode d'assainissement retenu par le Conseil Municipal, nous devons, comme l'ont déjà fait les habitants de 21 des 31 communes de [Blangy-Pont l'Evêque Intercom](#), satisfaire au contrôle de notre installation d'assainissement individuel.

Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) :

Le SPANC de [Blangy-Pont l'Evêque Intercom](#) a l'obligation de procéder à ces contrôles avant le 31 décembre 2012, en application de la Loi du 3 janvier 1992 dite « Loi sur l'eau ».

A l'issue de son intervention, le [SPANC](#) remettra à chaque propriétaire, un diagnostic de son installation qui l'informerait sur le fonctionnement de son système d'assainissement et sur ses éventuels effets de pollution.

Nous vous remercions de réserver le meilleur accueil aux techniciens du [SPANC](#) et vous invitons à consulter le site Internet de Blangy-Pont l'Evêque Intercom pour plus de renseignements (<http://bpicom.fr/SPANC.1.0.72.html>).

Entretien du patrimoine communal :

- **L'Eglise** : Au vu du diagnostic sur l'état du bâtiment et les mesures à prendre pour remédier à sa dégradation rendu en avril dernier par Monsieur François POUGHEOL, Architecte du Patrimoine, une première tranche de travaux a été budgétée par le Conseil Municipal.

Voirie communale et réseaux :

- La consultation pour les travaux de voirie de la Basse Rue et du Chemin Neuf est lancée.

Sécurité routière :

- Répondant à notre demande de plus de sécurité routière aux abords de la commune (agglomération), le Conseil Général a accepté de limiter la vitesse à 70 km/h aux entrées et sorties de la commune sur la RD 677 (Routes de Trouville et de Pont l'Evêque). L'arrêté de circulation a été signé le 21 juin 2011 et ses dispositions prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation.

Savoir vivre et respect des voisins

Collecte des ordures ménagères

Halte aux poubelles éventrées !

Nous avons constaté que de nombreux animaux errants, à quatre pattes ou à deux ailes, s'attaquaient à nos poubelles. Nous ne sommes pas en mesure d'empêcher ce "fléau". Il est donc conseillé aux habitants de sortir leurs poubelles le lundi soir, toute l'année et le jeudi soir, en juillet et août, la collecte ayant lieu tôt le lendemain matin (*nous rappelons que les sacs jaunes ne sont pas ramassés le vendredi matin en été*) et si possible, dans un container approprié. En cas de poubelles éventrées, il est souhaitable de ramasser rapidement vos déchets afin d'éviter la dispersion des détritiques et la dégradation de notre cadre de vie !

Jardinage / Bricolage :

L'[arrêté préfectoral en date du 21 novembre 2008](#) relatif à la lutte contre les nuisances sonores prescrit notamment :

- Pour les particuliers ([ARTICLE 6](#)) que : « Tous travaux (autre ceux définis à l'[article 13](#)) tels que des travaux de bricolage ou de jardinage effectués par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, des vibrations transmises ou de leur caractère répétitif, en quelque endroit que ce soit, à l'intérieur des locaux ou en plein air, sur la voie publique ou dans les propriétés privées, **ne peuvent être effectués que de :**

8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30 du lundi au vendredi inclus ;
9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00 les samedis ;
10h00 à 12h00 les dimanches et jours fériés. »

- Pour les professionnels ([ARTICLE 13](#)) que : « Toute personne utilisant dans le cadre de ses activités professionnelles, à l'intérieur des locaux ou en plein air, sous ou sur la voie publique ou dans des propriétés privées, des outils, des équipements ou appareils, de quelque nature qu'ils soient, susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises, **doit interrompre ces travaux entre 20 heures et 7 heures et toute la journée des dimanches et jours fériés »**

Il est précisé à ce titre que les contrevenants aux arrêtés s'exposent à une contravention.

Déchets verts :

Les « déchets verts » (éléments issus de la tonte de pelouse et taille de haies et d'arbustes, résidus d'élagage...) seront de préférence conduits à la déchetterie de Pont l'Évêque ou compostés. En effet **le règlement sanitaire départemental en interdit le brûlage à l'air libre** ([Articles 84 et 96 bis du règlement sanitaire départemental](#)).

La Mairie

La Mairie est ouverte au public les lundis et jeudis de 18h à 19h30.

Le secrétaire de Mairie est Mr Philippe LHERONDEL.

Tél : 02 31 65 21 37

Fax : 02 31 64 82 85

En dehors des permanences, Mme le Maire peut vous recevoir sur rendez-vous le mardi matin et le jeudi après-midi.

E-Mail : st-martin-aux-chartrains@wanadoo.fr

Site Internet : <http://smac14.fr>

Etat civil

Naissances :

- Zia REBUT, le 7 février 2011
- Lilou CONTENTIN le 3 mars 2011

Mariages :

- Aurélie MAILLARD et Mickaël BAINÉE, le 11 juin 2011

Décès :

- Serge PISTEL, le 9 janvier 2011
- Marceline LEHEMBRE, le 2 mars 2011